



15ème législature

Question N° : 25001	De Mme Brigitte Kuster (Les Républicains - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Brigade des sapeurs-pompiers de Paris	Analyse > Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.
Question publiée au JO le : 03/12/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 14/04/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster alerte M. le ministre de l'intérieur sur les conditions de travail de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), unité d'élite militaire, que la Cour des comptes estime être en « surchauffe ». Alors que les agressions à l'encontre des pompiers explosent, avec une progression de + 60 % en 2018, la Cour des comptes pointe également une suractivité opérationnelle qui doit être maîtrisée. Alors que l'organisation de la BSPP a été prévue pour réaliser jusqu'à 450 000 interventions annuelles, seuil déjà largement dépassé, jusqu'à 100 000 d'entre elles sont jugées évitables. Deux tiers des effectifs se retrouvent donc quotidiennement engagés entre 11 heures et 20 heures. Cela conduit à un effondrement du nombre de renouvellements à l'issue du premier contrat, passé de 75 % mi-2015, à 54 % mi-2018. À ce rythme, la situation sera « insoutenable » d'ici 2022. Parallèlement, le ministère de l'intérieur a fait le choix de réduire de 18 millions d'euros (-3,29 %) le budget « sécurité civile » affecté aux sapeurs-pompiers. Au regard de ces éléments et des préconisations de la Cour des comptes sur les évolutions nécessaires des effectifs et des moyens, elle souhaite connaître les mesures que le ministère compte prendre pour sauvegarder la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.